ERENCEEPISCOPALE NATIONALE DU CONCO
Secrétariat Général
BP. 3258 — Kinshasa /Gombe
Tél. : 00243 998 24 86 99 Fax :
+33172703031
E-mail : cencordc@gmail.com;cenco@cencordc.org
République Démocratique du Congo

INDIGNATION DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE NATIONALE DU CONGO (CENCO)

A la suite des entraves à la célébration de la Journée diocésaine des jeunes à Kinshasa et à la marche contre la non-exécution d'une décision de justice en faveur de l'Assemblée épiscopale provinciale de Lubumbashi

1. Les Archevêques et Évêques, membres de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), expriment leur vive indignation face aux actes ayant entravé la tenue de la Journée diocésaine des jeunes de l'Archidiocèse de Kinshasa, organisée le dimanche 22 novembre 2026 à l'occasion de la 41ème Journée mondiale de la jeunesse, au stade tata Raphaël. Ces actes constituent une restriction préoccupante de l'exercice de la liberté de religion et de culte garantie par la Constitution de la République démocratique du Congo. C'est aussi une violation de l'Accord-Cadre entre le Saint-Siège et l'Etat congolais sur des matières d'intérêt commun, signé le 20 mai 2016.
2. La décision d'empêcher cette célébration alors que les autorisations requises avaient été obtenues, que les frais exigés avaient été acquittés et que les préparatifs étaient en cours d'achèvement, est perçue à juste titre par plusieurs fidèles, qui nous ont approchés, comme un manque de considération envers l'Eglise catholique.
3. Elle soulève surtout des interrogations légitimes quant au respect des principes de sécurité juridique, de prévisibilité administrative et de confiance légitime qui doivent caractériser l'action des pouvoirs publics.
4. L'Église catholique, par l'entremise du Révérend Père Raphaël De La Kethule, a généreusement mis ce stade qui porte son nom à la disposition de la jeunesse de Kinshasa. Une telle contribution au bien commun ne saurait être récompensée par le traitement qui lui est actuellement réservé.

Bien au contraire, l'Église devrait bénéficier d'une considération particulière et d'un accès privilégié à cette infrastructure, en reconnaissance de son engagement constant en faveur de l' encadrement et de l'épanouissement de la jeunesse.

5. La CENCO félicite les jeunés de l'Archidiocèse de Kinshasa qui, malgré les difficultés rencontrées, ont fait preuve de maturité, de discipline et de foi en célébrant cette journée dans un esprit de paix et de communion avec la jeunesse mondiale.
6. Les Archevêques et Evêques suivent également, avec beaucoup d'inquiétude, les événements survenus à Lubumbashi à la suite de la marche pacifique organisée par les Évêques de la Province ecclésiastique de Lubumbashi en vue d'obtenir l'exécution d'une décision de justice, ordonnant la démolition des constructions érigées illégalement sur la concession du Grand Séminaire Interdiocésain Saint-Paul de Lubumbashi à Tshamalale.
7. La CENCO rappelle que le respect et l'exécution des décisions judiciaires constituent l'un des fondements essentiels de l'Etat de droit. Toute situation persistante de non-exécution d'une décision de justice régulièrement rendue, affaiblit la confiance des citoyens dans les institutions de la République et dans l'autorité de la loi.
8. La CENCO rappelle également que la liberté de manifestation pacifique est garantie par la Constitution. Les restrictions observées lors des événements de Lubumbashi, ainsi que les obstacles rencontrés par les responsables ecclésiastiques dans l'exercice de leurs droits, ne sont pas conciliables avec les garanties constitutionnelles relatives aux libertés publiques.
9. Gazer les Evêques et les paisibles manifestants en prière, empêcher Son Excellence Monseigneur Fulgence Muteba de sortir de sa résidence, et aller jusqu'à interdire aux Evêques d'accéder à l'Archevêché est une forme de tyrannie que notre pays, qui se proclame démocratique, ne mérite pas.
10. La CENCO exprime sa solidarité à Son Eminence le Cardinal Fridolin Ambongo, à Son Excellence Monseigneur Fulgence Muteba, aux Evêques de la province ecclésiastique de Lubumbashi ainsi qu'à tous les Prêtres, consacrés et fidèles des Archidiocèses de Kinshasa et de Lubumbashi.

11. Les Archevêques et Evêques invitent respectueusement les autorités compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le plein exercice des droits et libertés consacrés par la Constitution pour tous les citoyens, sans discrimination. Ils rappellent que la mission prophétique de l'Église, exercée dans le respect du principe de laïcité de l'État, vise exclusivement la promotion du bien commun, de la paix, de la justice et de la dignité humaine. Dans ce contexte, considérer l'Eglise comme un ennemi politique c'est se tromper de cible.

12. Les Archevêques et Evêques de la CENCO demandent aux fidèles catholiques, indéniablement blessés par ce qu'ils observent, de demeurer fermes dans la foi, vigilants dans la prière et prêts à défendre les droits de l'Eglise et leurs droits civiques.

13. La CENCO réaffirme sa disponibilité à contribuer, aux côtés de toutes les forces vives de la Nation, à la consolidation de l'État de droit, à la recherche de solutions durables aux crises que traverse notre pays et à la construction d'une paix véritable.

14. Puisse le Seigneur, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, Reine de la Paix, bénir la République démocratique du Congo et tout son peuple.

Fait à Kinshasa, le 24 novembre 2026

CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL
B.P. 3258 - KINSHASA/ GOMBE

Monseigneur Donatien NSHOLE
Chapelain de Sa Sainteté le Pape
Secrétaire Général de la CENCO